

## MODALITES D'INSCRIPTION - DE PAIEMENT - DE FONCTIONNEMENT

### « ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 12 ans »

L'inscription d'un enfant à l'Accueil de loisirs équivaut à un contrat passé entre la famille et l'organisateur. Les deux parties s'obligent donc à respecter les termes du présent règlement intérieur, qui a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de Villeneuve-Loubet.

#### INSCRIPTION

##### **Conditions d'admission**

- Enfants scolarisés et ou domiciliés sur Villeneuve Loubet âgés de 3 à 12 ans (joindre justificatifs de domicile en cas de non scolarisation)

##### **Pièces à présenter**

- Un dossier d'inscription rempli et signé par le tuteur légal
- Un certificat médical récent ou faire valider la partie médicale du dossier d'inscription. **Ce certificat médical est valable pour toute l'année scolaire.**
- Justificatif du Quotient familial pour l'application d'un tarif dégressif

##### **Inscriptions du Mercredi**

**Option 1 : Inscription tous les mercredis :** Cette option valide automatiquement la présence de l'enfant tous les mercredis. En cas d'absence non justifiée, aucun remboursement ne pourra être effectué.

**Option 2 : Inscription exceptionnelle :** Cette option permet aux parents d'inscrire leur enfant exceptionnellement en contactant le service Jeunesse quelques jours avant, et dans la limite des places disponibles.

Aucun enfant ne pourra être admis à l'Accueil de Loisirs s'il n'est pas inscrit suivant l'une des deux options le cadre des deux options Proposées.

**Les règlements s'effectueront à terme échu à la fin de chaque cycle.**

##### **Inscriptions pour les vacances**

**Les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant le début des vacances et closes dans la limite des places disponibles.**

L'inscription se fait par semaine, et doit être acquittée avant le début du séjour. Toute semaine entamée reste due, et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas d'absence.

#### PAIEMENT

Le tarif de base est délibéré chaque année en Conseil Municipal. Le paiement des mercredis se fait à terme échu à la fin de chaque cycle. Le paiement des vacances se fait d'avance.

##### **Moyens de paiement**

- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en numéraire. Tout paiement effectué donnera lieu à un reçu remis par le régisseur.

##### **Lieu de paiement**

- Service Jeunesse (CUB'J) – 6 avenue des Ferrayonnes – 06270 Villeneuve Loubet

##### **Tarifs dégressifs**

- Un tarif dégressif est accordé à toute personne disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 650 euros. Ce tarif unique sera valable et appliqué pour toute l'année scolaire en cours

#### FONCTIONNEMENT

##### **Périodes et heures d'ouverture**

- Mercredis - 8h00 à 18h00
- Vacances scolaires de Février – pâques – Eté – Toussaint - de 8h00 à 18h00

**L'ACCUEIL DE LOISIRS EST FERME PENDANT LES VACANCES DE NOEL**

L'Accueil des enfants est échelonné entre 8h00 et 9h00 le matin – **en cas d'inscription aux Petits Musclés et/ou sport club, l'accueil a lieu jusqu'à 8h40 maximum**

Les départs sont échelonnés entre 17h00 et 18h00 le soir

Il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Au delà de 18h00 les enfants seront pris en charge par la police municipale de Villeneuve Loubet.

#### **Lieu d'accueil**

- Groupe scolaire Antony Fabre (Maternelle et Élémentaire) – 2 avenue des rives – 06270 Villeneuve Loubet

#### **Conduites à respecter**

L'enfant doit se conformer aux consignes de sécurité édictées par l'équipe d'encadrement. A ce titre il ne doit jamais échapper à la vigilance des animateurs et par conséquent il lui est formellement interdit de franchir les limites de l'espace d'animation.

L'enfant est pris en charge de 8h00 à 18h00, jusqu'à l'heure de fermeture de l'Accueil de Loisirs.

Tout accessoire et jeux personnels sont interdits.

Outre les avertissements verbaux pour comportements irrespectueux et/ou indisciplinaires, la radiation d'une inscription pourra être prononcée après avoir entendu le représentant légal de l'enfant pour :

- Comportement asocial ou dangereux ayant motivé un rapport circonstancié du directeur du centre.
- Non respect des dispositions mentionnées au présent règlement.

L'exclusion d'une journée à la radiation définitive pourra être prononcée en vertu du présent article.

#### **Toute l'année, votre enfant devra OBLIGATOIREMENT avoir avec lui :**

- Sac à dos – Gourde - Casquette ou chapeau -Drap pour la sieste, Un change complet, Un Doudou (maternelle)

(Tous les vêtements ou objets devront être marqués au nom et prénom de l'enfant)

#### **Durant les vacances d'été, il devra, en plus avoir :**

- Crème solaire - Brassards - Serviette de bain - Maillot de bain

### **OPTIONS ET SERVICES**

#### **Ramassage :**

Les enfants dont les parents sont domiciliés au Village peuvent bénéficier d'un transport le matin et le soir. Se référer au dossier d'inscription pour connaître les horaires et trajet ainsi que ses modalités d'utilisation hors période de l'été.

**POUR L'ETE : le transport mis à disposition des parents durant la période de juillet et août est soumis à une réservation au moment de l'inscription, et dans la limite des places disponibles.**

Les parents doivent impérativement respecter les horaires du Bus. Il se peut que le bus soit retardé par la circulation et encombrement du trafic routier. Cependant, il ne peut attendre les personnes arrivées en retard.

#### **Sport Club :**

Les enfants inscrits à la fois à l'Accueil de Loisirs et dans certaines sections sportives de l'ESVL, peuvent être conduits sur leur lieu d'activité. Cette option est à préciser chaque mercredi, directement à l'accueil de Loisirs lors de l'arrivée de l'enfant

#### **Les petits Musclés :**

Lors de l'inscription à l'accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires, les parents peuvent prendre l'option « petits Musclés ». L'activité consiste à faire découvrir des activités sportives durant toute une matinée. Les enfants sont encadrés par des éducateurs sportifs.

**Ce présent règlement sera remis au représentant ou tuteur légal de l'enfant au moment de l'inscription. Il sera affiché à l'Accueil de Loisirs au même titre que toutes les pièces obligatoires (projet d'activités, diplômes de l'encadrement...)**

<b>Renseignements - Inscriptions – Paiements</b>	<b>Renseignements et site d'Accueil</b>
<b>Service Jeunesse – CUB'J – 6 av. des Ferrayonnes 06 270 VILLENEUVE LOUBET Du lundi au Vendredi : 8H30 – 12h00 et de 13h30 à 17h00 Tel : 04 92 13 47 90 Fax : 04 92 13 47 93 <a href="mailto:jeunesse@mairie-villeneuve-loubet.fr">jeunesse@mairie-villeneuve-loubet.fr</a> <a href="http://www.mairie-villeneuve-loubet.fr">www.mairie-villeneuve-loubet.fr</a></b>	<b>Groupe Scolaire Antony Fabre – av. des Rives 06 270 VILLENEUVE LOUBET Mercredis et Vacances scolaires : 8h00 – 18h00 Tel/Fax : 04 93 20 89 59 - 06 13 70 36 41 <a href="mailto:clsh@mairie-villeneuve-loubet.fr">clsh@mairie-villeneuve-loubet.fr</a></b>